

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL144

présenté par

M. Pont

ARTICLE PREMIER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« tirés des règles de fonctionnement et de sécurité de l'établissement ou du service, y compris de sécurité sanitaire »

les mots :

« résultant des règles de fonctionnement et de sécurité, y compris sanitaire, de l'établissement ou du service ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.